

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 04 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le quatre décembre à 19 heures 05 minutes, le conseil municipal de Saint-Just s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves QUESADA Maire.

Présents : M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, MAY Carine, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, OLIVIER Véronique, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TOSCANO Florence.

Procurations : M. TAURELLE Vincent à M. QUESADA Yves, M. LA BELLA Michel à M. NOYE Michel, Mme ROUS Claudie à Mme OLIVIER Véronique

Absents : M. BERTELOOT Georges, Mme BERNY Hélène.

Secrétaire de séance : Mme OLIVIER Véronique

Membres invités à voix non délibérative :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents de l'ordre du jour du présent conseil. Avant l'ouverture des travaux, Monsieur le Maire indique que l'examen du Plan Local d'Urbanisme sera traité en premier afin de permettre au représentant du cabinet d'études de se retirer ensuite et qu'une affaire relative au recrutement des agents recenseurs et à la fixation de leur rémunération sera rajoutée. Le Conseil accepte.

01/ Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur CLAUZON, du cabinet d'études, présente les grandes étapes depuis l'arrêt du PLU par le Conseil municipal :

- consultation des Personnes Publiques Associées pendant trois mois ;
- enquête publique ;
- intégration des remarques issues des PPA et du public.

Il précise que les observations des PPA ont principalement porté sur :

- les données eau et assainissement, permettant l'intégration de l'OAP ;
- certains ajustements de zones agricoles ;
- la clarification de la méthode de définition de l'enveloppe urbaine ;
- des modifications liées à Natura 2000.

Les avis ont été globalement favorables.

Du côté du public, les remarques ont concerné :

- une demande du promoteur visant à assouplir le règlement de l'OAP ;
- des agriculteurs souhaitant faire évoluer certaines zones naturelles en zones agricoles.

Monsieur Michel NOYÉ, premier adjoint, rappelle qu'un point d'étape a été présenté à chaque Conseil municipal. Le dossier complet est consultable dans son bureau et il reste à disposition pour tout complément d'information. Il souligne l'ampleur du travail réalisé, estimé entre 700 et 800 heures, et remercie le cabinet CLAUZON pour son accompagnement, notamment au regard de la complexité du dossier (trois OAP successives, travail engagé en 2016-2017, puis reprise en 2023 pour une nouvelle mise à jour liée à l'adoption du SCOT).

Le PLU est approuvé à l'unanimité.

02/ PROCÉS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL **du 25 septembre 2025.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du procès-verbal du conseil municipal du **25 septembre dernier** validé par le secrétaire de séance. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du **25 septembre 2025** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

03/ COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne la parole à mesdames et messieurs les adjoints, vice-présidentes et vice-présidents des différentes commissions municipales :

M. GABARROU Thierry, vice-président de la commission culturelle indique que le marché de Noël s'est bien déroulé. Deux pièces de théâtre sont programmées prochainement dont l'une le 24/01/2026.

Mme DELLAC Corinne, vice-présidente de la Commission « enfance et jeunesse » présente les travaux de la commission.

Elle indique que le carnaval aura lieu le 28 mars 2026 et que les chars doivent être renouvelés, les anciens n'étant plus utilisables. Plusieurs pistes sont à l'étude auprès de communes voisines.

La chasse aux œufs aura lieu le 6 avril 2026, sur inscription.

Elle rappelle également que la problématique du bruit à la cantine demeure. Des devis pour des améliorations acoustiques seront examinés lors d'un prochain Conseil.

Conseil d'école du Groupe scolaire Simone Veil – Synthèse présentée par Mme DELLAC

Mme DELLAC rappelle qu'avec la création du groupe scolaire, un seul Conseil d'école est désormais organisé pour les deux écoles.

Elle informe de l'arrivée d'une nouvelle psychologue au RASED.

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées dans de bonnes conditions, mais un désengagement des familles de cycle 3 est constaté pour les coopératives scolaires.

Pour 2026, aucune fermeture de classe n'est envisagée.

La directrice a sollicité une inauguration officielle du groupe scolaire. Il est proposé de retenir le 10 janvier 2026 à 11h. Deux plaques seront installées : une pour chaque établissement, avec le nom du groupe scolaire et le nom de l'école.

Elle évoque la demande d'installation de brise-vues dans les écoles, point qui pourra être étudié en fin d'année 2026.

Elle rapporte au Conseil la question des enfants non récupérés à l'heure à l'ALP du soir et un débat s'ouvre sur les réponses à y apporter.

Enfin, elle évoque le problème du bruit en cantine. Des devis d'insonorisation ont été réalisés et seront présentés lors du prochain conseil.

Mme MAY Carine vice-présidente de la commission aide sociale informe que la collecte nationale de la Banque alimentaire a permis de recueillir 340 kg de denrées pour le CCAS.

Le Téléthon s'est tenu le week-end précédent et se poursuivra vendredi prochain à la salle Valette. Le bilan final sera communiqué ultérieurement.

Elle rappelle que des bénévoles seront nécessaires pour la distribution des colis de Noël.

Madame OLIVIER Véronique vice-présidente de la Commission « vie associative – relations publiques » remercie les bénévoles et Mme MAY pour leur engagement.

M. NOYÉ Michel, vice-président de la commission « Aménagement du Territoire » indique qu'un projet est en cours sur la parcelle de Mme R., comportant 8 lots.

Un nouveau projet est en étude par Angelotti sur la parcelle dite des appartements Blaquisse.

Il informe également d'un projet agrivoltaïque porté par M. Lavergne, couvrant environ 11 hectares pour une puissance estimée de 7 MW.

M. NOYÉ Michel, vice-président de la commission « Espaces-verts » indique que six pins seront élagués début 2026. Les devis concernant les savonniers du lotissement des Albizzias sont finalisés et la question sera présentée début 2026.

04 / Examen des décisions prises par le Maire en vertu des délégations

Lecture est donnée des décisions interséances. Aucune observation n'est formulée.

05 / Décision modificative n°2

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative permet d'ajuster en cours d'année les crédits inscrits au budget, afin de tenir compte des dépenses ou recettes nouvelles intervenues depuis son adoption. Il présente les ajustements budgétaires nécessaires au bon déroulement de l'exécution du budget en cours. La décision modificative n°2 est approuvée à l'unanimité.

06 / Autorisation budgétaire spéciale – Dépenses d'investissement avant vote du BP 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT permettant, avant le vote du budget, d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente. Cette autorisation permet à la commune de commencer certaines dépenses d'investissement indispensables (travaux, acquisitions...) avant le vote du budget 2026, dans la limite autorisée par la loi. Le montant maximal mobilisable est fixé à 35 500 €.

L'autorisation est approuvée à l'unanimité.

07 / Subvention exceptionnelle au RASED

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 350 € destinée à l'acquisition d'un test psychométrique WISC-V.

Adopté à l'unanimité.

08 / Médecine préventive – CDG 34

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention pour la période 2026-2028.

Adopté à l'unanimité.

09 / Protection sociale complémentaire Santé

L'affaire est reportée en raison d'un nouvel examen par le CST, les représentants du personnel ayant exprimé un avis défavorable.

10 / Assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que l'assurance des risques statutaires permet à la commune d'être remboursée d'une partie des rémunérations versées aux agents en cas d'arrêt maladie, d'accident de service ou de maternité.

Le Centre de gestion de l'Hérault (CDG 34) a proposé un nouveau contrat mutualisé pour la période 2026-2029, avec plusieurs niveaux de couverture et de franchises. Après présentation des trois options possibles, le Conseil municipal retient l'option 2, consistant à adhérer au contrat du CDG avec des franchises majorées, permettant une diminution du coût annuel de l'assurance tout en maintenant une couverture adaptée.

Vote : unanimité moins une voix.

L'option 3 (absence d'assurance et constitution d'une auto-assurance communale) recueille une voix.

11 / Convention Plan de Corps de Rue Simplifié

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation nationale impose aux communes et aux gestionnaires de réseaux de disposer d'un fond cartographique précis pour localiser les réseaux souterrains (eau, électricité, gaz...) afin d'éviter les endommagements lors de travaux.

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est une base cartographique réalisée à l'échelle nationale pour offrir une localisation fiable et homogène des réseaux. Lunel Agglo propose aux communes membres d'adhérer à une convention de partenariat destinée à mutualiser les coûts de production et de mise à disposition de ces données.

La participation financière de la commune de Saint-Just s'élève à 466 €.

Le Conseil municipal approuve la signature de la convention.

Adopté à l'unanimité.

12 / Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le Conseil fixe la rémunération des agents recenseurs à 5 € par logement recensé et approuve le recrutement de six agents.

Adopté à l'unanimité.

13/ INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire indique :

- que la commune rencontre le lendemain une société pour étudier la possibilité d'implanter un crématorium. Il sera pour ce faire nécessaire de réunir un conseil municipal avant la fin de l'année pour examiner une délibération portant sur le principe du recours à une délégation de service public.
- que la crèche a formulé une demande de dénomination et que le sujet pourrait être étudié prochainement.
- qu'un premier devis concernant l'étanchéité du bâtiment du Potafin a été transmis aux Domaines pour estimation et qu'un second devis est en cours.

14/ QUESTION DIVERSES

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Conseil passe aux questions diverses.

La société de chasse sollicite une participation de la commune pour l'achat de tubes à lapins (6 € par tube, entre 30 et 50 tubes).

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Un membre signale la dégradation des drapeaux en façade de la mairie. Leur remplacement est prévu lors de l'installation des décorations de Noël.

Un autre membre rappelle la nécessité de commander un panneau « sens unique » pour la rue Jules Ladoumègue.

Enfin, dans la rue des Acacias, des problèmes de vitesse excessive et des manœuvres de demi-tour effectuées par un car Hérault Transport sont signalés. La commune étudiera les conditions de circulation pour les cars et envisagera la pose de bordures hautes le long de la piste cyclable.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses évoquées, la réunion du conseil municipal du 04 décembre 2025 qui avait débuté à 19h05 est close à 21h.

**La secrétaire de séance,
Véronique OLIVIER**

